

Bureau des élections  
et de l'administration générale

**ARRETE**  
**fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup>**  
**tour des élections législatives des 30**  
**juin et 7 juillet 2024**

Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral et notamment l'article R.101 ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale;

VU les instructions ministérielles ;

VU les déclarations de candidature enregistrées en préfecture ;

CONSIDERANT le tirage au sort des candidats par circonscription ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er :** La liste des candidat(e)s et de leurs remplaçant(e)s aux élections législatives du 30 juin 2024, pour le département des Côtes-d'Armor, est fixée conformément à l'annexe jointe.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux réservés à l'apposition des affiches sont attribués aux candidats pour chaque circonscription, dans l'ordre résultant du tirage au sort.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor, les sous-préfets, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en mairie.

Fait à Saint-Brieuc, le 17 juin 2024

Le Prefet



Stéphane ROUVÉ



